



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

YOGA • SOPHRO

### 1- GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations de services (ci-après les « Prestations ») proposées par Alison Laclau / YOGA • SOPHRO sous le numéro SIRET 82306548700030 et ce, à l'ensemble de ses clients, quel que soit leur statut ou qualité. En conséquence, la passation d'une commande par un client pour la réalisation d'une Prestation proposée sur le site internet [www.yogasophro.com](http://www.yogasophro.com) emporte l'adhésion de ces derniers et leur acceptation, sans réserve, aux présentes CGV sauf accord particulier préalablement convenu par écrit entre les parties. La vente ne sera parfaite qu'après l'acceptation expresse par tout moyen écrit de la commande par YOGA • SOPHRO.

Alison Laclau / YOGA • SOPHRO se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV, étant précisé que les modifications seront applicables aux seules commandes passées en suite de l'entrée en vigueur desdites modifications.

Tout autre document que les présentes CGV et notamment les publicités, prospectus, flyers...n'a qu'une valeur informative de l'activité proposée par YOGA • SOPHRO et est non contractuel.

### 2- CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES PRESTATIONS

La finalité de l'activité de YOGA • SOPHRO réalisée par Alison Laclau est exclusivement le bien-être de la personne. Conformément à la législation en vigueur, les séances de sophrologie, de yoga, de yoga-thérapie, de massage bébé pratiquées par Alison Laclau en l'absence de diagnostic et de traitement thérapeutique, ne s'apparentent en rien, ni dans les contenus ni dans les objectifs, à une pratique de kinésithérapie, ou pratique médicale, psychologique, thérapeutique ou encore sportive. Il s'agit de techniques de bien-être, de développement personnel et de relaxation uniquement. Sont également exclues de l'activité de YOGA • SOPHRO toutes prestations à caractère érotique ou sexuel. Tout comportement déplacé envers Alison Laclau pourra faire l'objet de poursuite judiciaire.

Les Prestations proposées par YOGA ● SOPHRO sont disponibles sur le site internet [www.yogasophro.com](http://www.yogasophro.com). Alison Laclau se réserve la possibilité d'y apporter, à tout moment, les améliorations et les modifications qu'elle jugerait utile sans être tenue cependant de les apporter aux Prestations déjà effectuées, ou en cours de commande.

### 3- CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

YOGA ● SOPHRO n'intervient que sur rendez-vous au cabinet, au domicile du client, en milieu professionnel, en crèche, milieu scolaire ou de loisirs, en établissements de santé (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite...), associations, salles de sport, ou dans tous lieux recevant du public (cadres événementiels, salons, congrès...).

Les Prestations sont proposées du lundi au vendredi et ponctuellement le samedi et le dimanche en fonction de la demande aux dates et lieux fixés d'un commun accord entre le client et YOGA ● SOPHRO.

Lors des séances proposées YOGA ● SOPHRO met à la disposition du client tout le matériel professionnel nécessaire (table de relaxation, tapis, brique, sangle, coussin, musique d'accompagnement). Lors d'un déplacement chez un particulier, le support de relaxation (table) ne sera pas proposé, et la relaxation se fera sur un tapis de yoga ou sur le support appartenant au particulier (canapé ou lit).

Lors d'un déplacement chez un professionnel pour des cours individuel ou en groupe, Alison Laclau peut fournir 3 à 4 tapis de yoga, mais le reste des tapis et le(s) support(s) de relaxation (fauteuil, chaise) devront être fourni par le professionnel ou les participants (à la demande du professionnel).

La prise de rendez-vous se fera par téléphone, par mail ou via le site [www.yogasophro.com](http://www.yogasophro.com). Toutes les coordonnées nécessaires à la prise de rendez-vous sont disponibles sur le site internet [www.yogasophro.com](http://www.yogasophro.com).

### 4- LES CONTRE-INDICATIONS AUX SÉANCES PROPOSÉES PAR YOGA ● SOPHRO

Pour le yoga ou la yoga-thérapie : Chaque client s'engage à informer Alison LACLAU de toutes pathologies physiques ou psychologiques, de blessures, blocages, contraintes physiques. Le client devra se conformer aux conseils et aux recommandations de YOGA ● SOPHRO au niveau des contre-indications des séances de yoga, de yoga-thérapie ou de sophrologie. Si le client souhaite malgré les recommandations d'Alison Laclau, pratiquer un mouvement ou une posture non recommandée par Alison Laclau, cette dernière ne sera en aucun cas tenue responsable s'il y avait des conséquences physiques gênantes ou douloureuses.

Pour le Yoga : à la lecture des présentes CGV, le client est informé et accepte qu'il est contre-indiqué de pratiquer le yoga en cas de crise inflammatoire aiguë. Dans ce cas, le client devra suivre les recommandations de YOGA ● SOPHRO et pratiquer uniquement une séance de

relaxation douce voire de quelques postures en « décharge musculaire » (postures très douces de relâchement).

En cas de grossesse, il est obligatoire de le signaler à Alison Laclau. Il est recommandé à la cliente de demander un avis préalable à son médecin, gynécologue ou sage-femme et d'en informer YOGA • SOPHRO lors de la prise de rendez-vous.

En conséquence, YOGA • SOPHRO se réserve le droit de refuser, à tout moment, un client dont l'état de santé ne serait pas compatible avec la pratique d'une séance sur sa personne sans avis médical préalable.

## 5- CONDITIONS FINANCIÈRES

Les prix des Prestations proposées sont indiqués en euros sur le site [www.yogasophro.com](http://www.yogasophro.com)

YOGA • SOPHRO n'est pas soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts, les prix mentionnés sur le site internet sont donc indiqués sans TVA. Dans l'hypothèse où YOGA • SOPHRO deviendrait soumis à la TVA, les tarifs affichés sur le site seraient réajustés en conséquence et applicables à toute commande passée suivant la date de son assujettissement.

YOGA • SOPHRO se réserve également le droit de modifier ses prix à tout moment, étant précisé que les Prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation du rendez-vous.

Dans le cas de l'achat d'une carte de plusieurs séances, le paiement peut être fait en plusieurs fois s'il est réglé par chèque (tout ou partie). Les chèques seront encaissés à une date ultérieure, convenue entre Alison Laclau et le client. Le paiement de l'ensemble de la carte doit être versé lors de l'achat (en cas de chèques à encaisser ultérieurement, l'ensemble des chèques doivent être donné lors de l'achat).

En cas d'annulation de rendez-vous, le client devra le faire par mail au moins 24h avant ce dernier. Tout rendez-vous non annulé dans ce délai pourra faire l'objet d'une facturation.

**5-1. Dans le cadre d'une prestation à domicile ou pour toute prestation réalisée sans contrat écrit préalable entre les parties ou devis signé valant bon de commande.**

Le paiement de la prestation devra se faire par chèque, espèces ou virement bancaire au moment du rendez-vous.

**5-2. Les Prestations nécessitant un devis personnalisé (événementiels, salons, congrès,...) et qui ne font pas l'objet d'un contrat cadre de fourniture de prestations de services entre les parties**

Le devis est valable un mois à partir de la date d'émission de celui-ci.

Le devis et les CGV signés par le client valent pour accord et bon de commande. Le devis et les CGV signés doivent être accompagnés d'un versement de 30 % du montant total indiqué sur le devis. Le versement de cet acompte se fera par chèque ou virement bancaire.

Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le solde du paiement s'effectue au comptant dans un délai maximal de 15 (quinze) jours suivant la date d'émission de la facture, par chèque ou virement bancaire. En cas de retard de paiement, une pénalité fixée à 15 % du montant de la facture, par mois de retard entamé, est exigible sans qu'un rappel ne soit nécessaire, dès le jour suivant la date limite de règlement.

Toute demande de report ou d'annulation par le client devra parvenir à YOGA ● SOPHRO au moins 15 (quinze) jours ouvrables avant la date fixée. À défaut, YOGA ● SOPHRO, sera en droit de facturer, à titre d'indemnité, 50 (cinquante) pourcent du montant total de la facture, avant déduction de l'acompte perçu.

Si l'annulation intervient dans les 7 (sept) jours ouvrables avant la date fixée, YOGA ● SOPHRO sera en droit de facturer, à titre d'indemnité, 75 (soixante-quinze) pourcent du montant total de la facture, avant déduction de l'acompte perçu.

En cas d'annulation sur place ou la veille, l'indemnité sera de 100 (cent) pourcent du montant de la Prestation prévue.

En cas d'annulation à l'initiative de YOGA ● SOPHRO et si aucune date de remplacement n'est convenue, celle-ci remboursera au client l'acompte perçu dans un délai maximal de 8 (huit) jours.

## 6- INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité physique temporaire, par suite de maladie ou d'accident de Alison Laclau, YOGA ● SOPHRO se réserve le droit de replanifier de nouvelles dates d'interventions en concertation avec le client sans qu'il ne puisse être exigé par ce dernier de versement d'indemnité. En cas d'incapacité physique permanente de la praticienne, tout type de contrat ou d'engagement avec les clients de YOGA ● SOPHRO seront résiliés de plein droit sans qu'il ne puisse être réclamé à YOGA ● SOPHRO une indemnité compensatrice. Les acomptes perçus seront restitués au client dans un délai maximal de 8 (huit) jours suivant la résiliation du contrat.

## 7- LIEU D'INTERVENTION

Le cabinet YOGA ● SOPHRO se situe 14, rue Pasteur à Palaiseau.

YOGA ● SOPHRO déploie son activité, sans frais supplémentaire, à Palaiseau et dans les communes limitrophes. Au-delà, et sauf accord entre les parties, des frais de déplacement seront facturés en sus des prix indiqués sur le site internet sur la base de 20 euros.

Lors de déplacements en entreprise ou événement public, Alison Laclau pourra ajouter au devis des frais de déplacement en fonction de jour d'intervention (semaine / week-end) et de l'éloignement géographique.

## 8- PROTECTION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Alison Laclau s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le ou les particulier(s), lors des séances individuelles ou de groupe.

Cette confidentialité est gérée dans le respect de la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Conformément à cette loi, le particulier pourra exercer son droit d'accès au fichier, son droit d'opposition et son droit de rectification ou de suppression pour les renseignements le concernant en adressant sa demande par courrier électronique à [contactyogasophro@gmail.com](mailto:contactyogasophro@gmail.com) ou par courrier postal à l'adresse Alison Laclau, 14 rue Pasteur, 91120 Palaiseau.

## 9- LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont soumises à la législation française. En cas de litiges les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable avant toute action judiciaire. À défaut, tout différent survenant avec un client ayant la qualité de commerçant et qui serait lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes CGV sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris. Pour l'ensemble des autres clients, ce sont les dispositions du code de procédure civile qui s'appliqueront.

## 10- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Alison Laclau est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur tous les éléments présents visibles sur le site [www.yogasophro.com](http://www.yogasophro.com), notamment : les textes, images, photos, graphismes, logo. Alison Laclau est également titulaire des droits de propriété intellectuelle de la marque YOGA ● SOPHRO.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation ou exploitation de tout ou partie de la marque YOGA ● SOPHRO ou autres éléments du site [www.yogasophro.com](http://www.yogasophro.com) est interdite sur quelque support que ce soit et de quelque manière que ce soit sauf avec un accord écrit de Alison Laclau.

## 11- RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Alison Laclau a souscrit auprès d'une compagnie notoire une assurance en responsabilité civile professionnelle et risques d'exploitation.

Il est précisé que la responsabilité de Alison Laclau ne saurait être engagée en cas de dommages liés à la négligence d'un client, en particulier s'il n'a pas révélé à Alison Laclau l'existence de contre-indications l'affectant, que ce soit lors du premier échange préalable à la pratique, ou des rendez-vous ultérieurs en cas de modifications de son état de santé personnel.

Date d'entrée en vigueur : 02.11.2016 (mis à jour le 01/05/2020).

*La finalité de mon activité est uniquement le bien-être et le développement personnel de la personne. Conformément à la législation en vigueur, les séances que je dispense en l'absence de diagnostic et de traitement thérapeutique, ne s'apparentent en rien, ni dans les contenus ni dans les objectifs, à la pratique de la kinésithérapie, ainsi qu'à toute pratique médicale ou thérapeutique. Il s'agit de techniques posturales, respiratoires et de relaxation uniquement.*

ALISON LACLAU